NATURA 2000

n°18 Décembre 2012

Lettre d'information
Natura 2000 en
Languedoc-Roussillon

Nature & Expériences

Natura 2000, un atout pour le développement des territoires

Photos : © C. Roux, M. Cheylan, O. Gautier et H. Petit

Edito

Le réseau Natura 2000 est constitué de plus de 25 000 sites répartis à travers l'Union Européenne. La « marque de fabrique » de cet instrument est de concilier les activités socio-économiques et la conservation d'une biodiversité riche et singulière. Alors prenons l'angle des bénéfices socio-économiques que procurent ces espaces à travers les centaines d'actions conduites sur les sites Natura 2000 en région. Si leur estimation monétaire est encore mal cernée, l'engagement exigeant des acteurs sur ces espaces ouvre des opportunités pour l'économie régionale. En effet, la protection de notre patrimoine naturel renforce l'attractivité des territoires, la qualité des productions agricoles ou aquacoles, la vitalité du tourisme et des activités de nature...

C'est pourquoi nous incitons tous les acteurs, qu'ils soient publics, privés, de la société civile, à s'interroger et à s'approprier cette notion des services écosystémiques : le réseau Natura 2000 est un instrument formidable pour y parvenir.

Nous franchissons justement, en cette fin d'année 2012, un cap symbolique puisque tous les documents d'objectifs des sites terrestres sont dorénavant engagés.

C'est indéniablement le signe du succès d'une gestion concertée choisie par le législateur, animée par les collectivités territoriales et leurs équipes techniques avec l'engagement résolu de l'État.

Didier Kruger
Directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

DOSSIER

Natura 2000, un atout pour le développement des territoires

La plupart des sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon sont localisés sur des territoires où des enjeux socio-économiques forts se superposent aux enjeux environnementaux. Dans ce contexte, il est impératif de créer des liens entre les activités économiques et la protection des écosystèmes. La gestion concertée des sites Natura 2000 le permet.

© H. Petit

Pastoralisme sur le causse du Larzac.

Le rapport sur l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (Millenum Ecosystem Assessment, 2005) a défini les biens et services écologiques ou services écosystémiques comme des « biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être ». Les « biens et services rendus par un écosystème » correspondent à l'ensemble des bénéfices, marchands ou non, tirés de cet écosystème et dont dépendent les sociétés humaines. Le maintien de la biodiversité d'un écosystème et de ses fonctions écologiques a des incidences directes sur les activités économiques du territoire concerné. Les services rendus par les milieux naturels peuvent être quantifiées et valorisées, le plus souvent de manière indirecte. On évalue notamment leur coût en termes de pertes quand l'écosystème se dégrade ou pour sa remise en état.

Selon une étude du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 40% de l'économie mondiale reposerait sur les produits et les processus écologiques. Dans le rapport final du Groupe d'étude Economie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) présenté à Nagoya, la valorisation des services écosystémiques est au cœur des propositions pour préserver la biodiversité. Afin d'illustrer les coûts engendrés par la perte de biodiversité, ce rapport fournit quelques indications chiffrées illustrant les enjeux économiques. Ainsi, la surexploitation des réserves halieutiques par rapport à un scénario de pêche durable entraînerait un manque à gagner annuel de 50 milliards de dollars pour l'ensemble des pêcheries mondiales.

Les insectes pollinisateurs rendent un service agricole estimé à 153 milliards d'euros par an, soit 9,5% de la valeur de la production agricole mondiale. Le montant des bénéfices annuels associés aux récifs coralliens, qui regroupent plus d'un quart des espèces marines, est de 30 à 172 milliards de dollars, en terme de qualité de vie. Le coût de l'inaction et de la dégradation des services écologiques représenterait jusqu'à 7% du PIB mondial par an en 2050.

Au cœur de cette problématique complexe, il est essentiel d'évaluer les services rendus par l'environnement et les retombées socio-économiques de la protection des qualités naturelles d'un territoire.

Les bénéfices socio-économiques de Natura 2000

Au-delà de leur rôle crucial pour la préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 fournissent une multitude de services écosystémiques pour le territoire dont les bénéfices sont d'ordre économique et social.

Les retombées économiques sont engendrées par le développement d'activités dépendant d'une bonne qualité des milieux naturels (ex. conchyliculture) et par la production de biens naturels marchands. La valeur écologique

Montants des dépenses publiques pour 1 € d'autofinancement des collectivités pour l'animation et les MAEt* en site Natura 2000 en Lozère

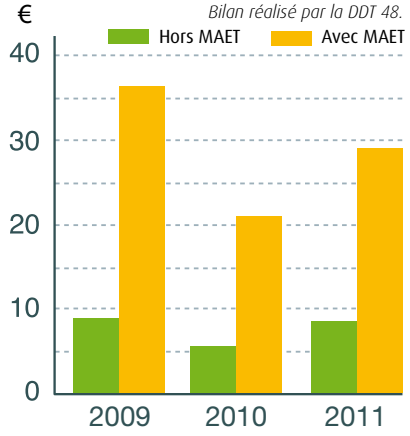

* Mesures AgroEnvironnementales territorialisées.

peut être de nature variée : fonctions de régulation (climat, formation des sols, cycle de l'eau) ; protection contre les risques climatiques ; services fournis par les espèces (pollinisation, équilibre de la faune et de la flore) et maintien de la biodiversité et du patrimoine génétique. Enfin, la valeur sociale rassemble les bénéfices scientifiques, culturels et touristiques.

Natura 2000, un atout pour les projets de territoire

La valorisation économique des services rendus par la biodiversité s'appuyant sur la démarche Natura 2000, offre des perspectives pour le développement des territoires ruraux. En effet, la qualité de gestion et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement et d'un savoir-faire local conduit les territoires à être identifiés pour leur qualité et peut enclencher une démarche de labellisation.

En Languedoc-Roussillon, trois domaines d'activités à forts enjeux socio-économiques concilient l'objectif de conservation de la biodiversité avec la pérennisation des pratiques locales : l'agriculture et l'élevage, le tourisme durable et les activités littorales. Différents types d'actions sont engagés : le maintien d'activités locales et leur diversification, la gestion intégrée des territoires, la valorisation des produits et les mesures agro-environnementales.

• L'étude « Evaluation économique des services rendus par les zones humides » réalisée par le Commissariat général au développement durable a montré que si 20 000 ha de zones humides venaient à disparaître, les fonctions et bénéfices correspondants perdus s'élèveraient entre 18,1 et 62,6 M€/an soit, en actualisant sur 50 ans, entre 405 et 1 400 M€.
Commissariat général au développement durable, 2010, Evaluation économique des services rendus par les zones humides, Études et documents n°23.

Biodiversité et activités socio-économiques : une démarche partagée

Outre les moyens financiers générés par le dispositif, Natura 2000 est fondé sur des exigences dans sa mise en œuvre, notamment des obligations de résultats pour la préservation de la biodiversité. Les territoires concernés bénéficient d'outils d'évaluation, de documents de référence (documents d'objectifs, charte, évaluation d'incidences, cahiers des charges...) et d'un encadrement par un comité de pilotage et une ingénierie locale. Par ailleurs l'évaluation des incidences permet d'ajuster préservation de la biodiversité et pérennité économique des projets. Ainsi, le dispositif Natura 2000 en s'adaptant aux spécificités environnementales et socio-économiques de chaque site est un atout pour les projets de territoire. En outre, au travers de la loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, la France a choisi de confier la mise en œuvre de Natura 2000 aux collectivités, ce qui permet l'appropriation du dispositif par les acteurs locaux. Dans son guide à l'usage des élus, le Réseau régional d'espaces naturels protégés en Languedoc-Roussillon a recensé 35 exemples répartis sur tout le territoire, de la montagne au littoral, illustrant de manière concrète les contributions de l'espace naturel au développement des territoires. Plusieurs de ces initiatives sont développées grâce à Natura 2000. Le maintien des activités rurales, leur diversification, la valorisation des produits, la préservation ou la restauration de zones patrimoniales menacées sont productrices de richesse. Démontrer la contribution socio-économique de Natura 2000 renforcera l'intégration du réseau au niveau régional et local. En Languedoc-Roussillon, plusieurs collectivités reconnaissent d'ores et déjà Natura 2000 comme un outil de valorisation des territoires ruraux. Par ailleurs, l'adhésion collective au bien fondé de la protection est productrice de valeur, par exemple à travers l'interaction et la négociation entre des groupes d'acteurs professionnels, d'usagers et les gestionnaires pour faire émerger des pratiques compatibles avec la préservation du milieu et économiquement rentables.

Les Mesures Agroenvironnementales territorialisées (MAEt) dans les sites Natura 2000 en LR

• 81 territoires de Projets Agro-Environnementaux actifs en 2012 animés par 45 opérateurs (38 par des collectivités, 21 par des chambres, 10 par des parcs, 9 par des associations).

Les contractualisations 2007-2012
• Nombre de contrats : 33 (2007), 239 (2008), 159 (2009), 206 (2010), 227 (2011), 359 (2012) soit un total de 1223 contrats.
• Surfaces contractualisées (ha) ; 1 335 (2007), 11 219 (2008), 6 971 (2009), 7 109 (2010), 6 955 (2011), 10 867 (2012) soit un total de 44 456 ha avec 64% des surfaces en site Natura 2000.
http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/les-mesures-agroenvironnementales

Pour en savoir plus :

- *Millennium Ecosystem Assessment (MEA), 2005, Ecosystem Wealth and Human Well-Being, Island Press.*
- *TEEB, 2009, The economics of ecosystems and biodiversity for national and international policy makers, Rapport de synthèse, 41 p.*
- *Portail de l'évaluation économiques des biens environnementaux : http://www.economie-environnement.alsace.developpement-durable.gouv.fr/*
- *Panorama des services écologiques en France : http://www.uicn.fr/Services-ecologiques-en-France.html ; www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure_Panorama_des_services-vol1.pdf*
- *Guide à l'usage des élus. Les espaces naturels protégés, une chance pour le développement de nos territoires. 35 exemples concrets en Languedoc-Roussillon. Edition Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon - décembre 2011.*

SUR LE TERRAIN

Le pastoralisme dans le Massif du Canigó, un enjeu économique, paysager et environnemental

Propos recueillis auprès de Laura Hopp, chargée de mission Natura 2000, Syndicat Mixte Canigó Grand Site (labellisé Grand Site de France en juillet 2012).

Les sites Natura 2000 « Massif du Canigou » et « Conques-de-la-Preste », correspondent à une entité écologique continue et cohérente sur le massif du Canigó. Ces deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC), sur lesquelles se superpose la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Canigou - Conques-de-la-Preste », s'étendent au total sur 20 224 hectares à des altitudes s'échelonnant de 480 à 2 731 mètres.

32 habitats d'intérêt communautaire dont 11 habitats agro-pastoraux ont été recensés, ainsi que 37 espèces inscrites aux directives « Habitats » et « Oiseaux ». 21 d'entre elles étant directement dépendantes des milieux ouverts comme le lagopède alpin des Pyrénées , la perdrix grise, le grand tétras, le gypaète barbu , le crave à bec rouge et d'autres espèces d'intérêt communautaire comme les chiroptères , le damier de la succise, le botryche simple,...

Le document d'objectifs de ces sites a été adopté en avril 2012 et le Syndicat Mixte du Canigou en assure l'animation. Sept premiers contrats agricoles Natura 2000 (MAEt) sont en cours d'élaboration (élevages ovins, bovins, caprins et équins) pour une mise en oeuvre en 2013. Le maintien de l'activité agricole sur le Canigó est conditionné par un bon équilibre entre le milieu naturel et le pastoralisme. Or cet équilibre est aujourd'hui menacé par une forte dynamique d'embroussaillement en zone intermédiaire (moyenne montagne) incitant les troupeaux à monter de plus en plus tôt en estives. Face à ce constat, le maintien d'un niveau suffisant de ressource pastorale passe par la capacité de ré-ouvrir ces zones en perpétuelle évolution et de les entretenir afin d'augmenter la surface en herbe nécessaire aux troupeaux, et évidemment d'en faire bénéficier la remarquable biodiversité qu'abritent ces espaces ouverts. Le pastoralisme, principalement extensif et transhumant, est une activité ancestrale sur le massif et constitue un enjeu fort sur le Canigó d'un point de vue économique, social, écologique et paysager. Depuis des siècles, il contribue au maintien de la mosaïque des milieux naturels, nécessaire à la survie des espèces animales et végétales patrimoniales liées aux milieux ouverts et aux écotones créés. Il soutient économiquement le tissu social en milieu rural en assurant un certain nombre d'externalités positives ; les paysages remarquables du Canigó ainsi entretenus fournissent entre autre un cadre admirable au tourisme local.

Haute vallée de la Rotja.

© P. Lissot - Directeur du SMCGS

Les MAEt contribuent à ce titre à la restauration et la conservation des milieux agro-pastoraux.

Natura 2000 insuffle une dynamique des territoires grâce à une démarche partagée

Propos recueillis auprès de Jean Denat, Vice-président du Conseil général du Gard et Président du Syndicat mixte de la Camargue gardoise (SMCG).

Le SMCG est animateur de trois sites Natura 2000 : « Petite Camargue » et « Camargue fluvio-lacustre » (Directive Habitats) et la ZPS « Petite Camargue laguno-marine » (Directive Oiseaux) . Sous la présidence de Jean Denat et à l'issue de nombreuses réunions de concertation entre protecteurs de la nature et usagers du milieu naturel, le document d'objectifs du site « Petite Camargue » a été approuvé par les membres du Comité de pilotage en décembre 2007. « Le Docob a été approuvé à l'unanimité parce que nous avons établi un dialogue permanent avec les usagers éleveurs, sagneurs, chasseurs ou riziculteurs et les propriétaires pour qu'ils participent activement et qu'ils s'approprient la préservation du patrimoine naturel local. Nous avons également travaillé avec deux entreprises, les Salins du Midi et les Domaines de Listel » souligne Jean Denat. Dès l'adoption du Docob, un ensemble d'actions concrètes ont été mises en place, notamment le suivi des roselières, la gestion des niveaux d'eau, le recensement des laro-limicoles coloniaux,...

Depuis l'année 2008, 39 dossiers de Mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) ont été déposés, soit 1,2 millions d'€ mobilisés jusqu'en 2017 et 1270 hectares engagés dans ces mesures. Six nouvelles MAEt sont prévues en 2013 pour un total de 510 000 € et 440 hectares supplémentaires.

Des contrats Natura 2000 ont été signés avec les Salins du Midi et les Domaines de Listel. Ils visent à l'élimination d'espèces végétales envahissantes (Baccharis, Herbe de la pampa par exemple) et à l'amélioration des conditions de reproduction des colonies d'oiseaux laro-limicoles et des flamants roses avec la création d'îlots de nidification. Un contrat est en cours de montage avec la commune du Grau-du-Roi pour la préservation des plages et des dunes. Des actions complémentaires sont menées, via les programmes européens Life Chiro'Med et Lag'Nature dont le SMCG est partenaire, et l'Opération Grand Site Camargue Gardoise, animée par le SMCG.

Jean Denat l'assure : « je suis un président heureux. La démarche Natura 2000 insuffle une dynamique et mobilise les acteurs locaux. Quand on utilise correctement le dispositif, on a des résultats intéressants car les populations locales comprennent que leurs pratiques, le plus souvent traditionnelles, contribuent à la préservation de leur patrimoine naturel. Mais nous devons poursuivre le dialogue avec tous les acteurs du territoire pour une gestion partagée. C'est ainsi que les acteurs du tourisme se sont engagés à nos cotés pour constituer un réseau d'ambassadeurs du Patrimoine ». Il n'en reste pas moins que le nouveau dispositif sur l'évaluation des incidences suscite certaines réticences : « il ne faudrait pas que Natura 2000 devienne un épouvantail qu'on agite dès que l'on veut interdire des pratiques. J'ai peur d'un retour en arrière. Il faut que les choses se fassent avec nous, pas sans nous ou contre nous ».

POINTS DE VUE

Natura 2000, contribue à l'économie des activités rurales en Lozère

Propos recueillis auprès de Dominique Bugaud, responsable de l'unité Biodiversité et Dominique Meffray-Daval, chargée d'études Natura 2000 (DDT de la Lozère).

La totalité des sites lozériens sont concernés par des activités agro-pastorales. En Zones de Protection Spéciale (ZPS), les enjeux de protection de l'avifaune sont axés principalement sur l'ouverture des milieux et la gestion pastorale. En sites d'intérêt communautaire (SIC et ZSC), les zones humides et les milieux rivulaires représentent des enjeux forts pour les sites du nord Lozère et des Cévennes (plateau de l'Aubrac, Montagne de la Margeride, Mont Lozère, vallée du Gardon de Mialet, ...).

Outre les actions d'information et de sensibilisation menées dans le cadre de l'animation des sites, et dont l'importance ne doit pas être négligée, nous utilisons les outils contractuels mis à notre disposition par les procédures d'application nationale de Natura 2000 : les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) nous permettent d'intervenir auprès des agriculteurs ; les contrats et les chartes Natura 2000 auprès des autres publics (collectivités, forestiers, particuliers, ...). Ces outils contribuent à l'économie des territoires par des apports financiers directs sur les actions entreprises, mais également par des activités induites. Les collectivités territoriales peuvent ainsi élargir leur champ d'activité, embaucher des chargés de mission qui travaillent sur Natura 2000 et apportent une dynamique aux territoires grâce aux actions d'animation. Les structures prestataires de services trouvent également là une source d'activité et de développement non négligeable avec l'animation des sites, les études et les chantiers mis en œuvre. A titre d'exemples, ces trois dernières années, les contrats Natura 2000 ont permis :

- la création et la rénovation par la Fédération des chasseurs de lavognes bénéficiant à la fois à l'avifaune, aux espèces chassables et aux exploitations agricoles sur les sites Tarn et Jonte ;

Lavogne. © Cauvel

- la réalisation par un agriculteur du site du Galeizon de travaux d'ouverture des milieux en période creuse ;
- le financement d'actions entreprises par les collectivités afin de mettre en valeur leur patrimoine naturel, ce qui a été le cas de la commune de la Grèze sur le site du Causse des Blanquets.

En Lozère, l'apport financier moyen Etat/Europe est de 29 € pour un euro apporté par une collectivité maître d'ouvrage

Pour que Natura 2000 contribue pleinement au développement des territoires ruraux en Lozère, les collectivités maîtres d'ouvrage des sites doivent continuer à être accompagnées financièrement (crédits d'animation), fiscalement (appui à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), instauration d'une fiscalité écologique) et techniquement. Et surtout, il faut continuer à communiquer, former, informer à tous les niveaux sur les enjeux de conservation de la biodiversité dans et hors sites Natura 2000. La réforme de la PAC et du deuxième pilier devrait jouer un grand rôle dans l'évolution de Natura 2000 en milieu rural.

Lagune de Thau : définir un équilibre entre enjeux écologiques et enjeux économiques

Propos recueillis auprès d'Yves Michel, Maire de Marseillan, Président du Comité de pilotage Natura 2000 de Thau.

La préservation de la lagune de Thau, qui présente un intérêt écologique majeur, est un préalable à la pérennité de l'économie locale. Sur 8800 hectares, on recense dix-sept habitats d'intérêt communautaire et quinze espèces prioritaires d'oiseaux. Les milieux naturels qui façonnent la lagune sont de véritables réserves en matière de biodiversité et de production biologique sur lesquelles se sont développées les activités traditionnelles de pêche et de conchyliculture.

En tant que Président du Comité de pilotage Natura 2000 de Thau et Maire de Marseillan, l'implication d'Yves Michel est double « j'ai conduit depuis deux ans l'élaboration de la démarche Natura 2000. A la fois terrestre et sous-marin, le patrimoine naturel exceptionnel de l'étang de Thau a motivé le classement de la lagune en site Natura 2000. Ma commune est partie prenante d'une des toutes premières opérations lancées dans le cadre de Natura 2000, le Programme « Vert Demain ». Tout un travail de sensibilisation et d'accompagnement des services municipaux est mis en place pour atteindre des objectifs de gestion raisonnée.

Depuis le printemps 2012, Natura 2000 est entré dans sa phase opérationnelle. Yves Michel affiche d'ailleurs une certaine fierté «c'est le résultat d'un travail de concertation avec les acteurs locaux. Pêcheurs, conchyliculteurs, élus, citoyens peuvent concourir à la préservation de nos milieux naturels ». Les mesures de gestion visent trois objectifs principaux : préserver la biodiversité, contribuer au maintien des activités traditionnelles et économiques et améliorer la qualité de l'eau de la lagune. Parmi les actions phares qui seront engagées durant les six années de programme figurent des programmes de restauration des zones humides, la mise en place d'une politique d'organisation et de gestion des sports et activités de nature dans la lagune. Un dispositif de veille écologique et une plateforme d'échanges de données seront conçus. De l'avis d'Yves Michel «Natura 2000 est un véritable atout à condition d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs locaux. Toutes les actions inscrites dans le programme Natura 2000 ont été proposées et approuvées par les usagers des sites et véritables partenaires du programme Natura 2000 ». Par contre, les élus ont quelques craintes, notamment à cause de l'obligation des études d'incidence des projets dans le périmètre de Natura 2000. Yves Michel l'admet, l'intérêt financier du programme Natura 2000 est indéniable. Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme peuvent être contractualisées et financées.

ACTUALITÉS

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) a pour objectif de concilier l'aménagement durable du territoire régional et la préservation de la biodiversité.

Dans la région Languedoc-Roussillon, l'aménagement durable du territoire représente un enjeu fort. 70 % de son territoire est couvert par des espaces naturels et plus de la moitié est reconnue comme «zone naturelle d'intérêt écologique». A la confluence de quatre zones biogéographiques, elle occupe la 1ère place au niveau national pour la richesse de sa biodiversité.

Pour la région, le SRCE offre l'opportunité d'un cadre cohérent pour remettre en perspective et développer les actions de conservation et de restauration de la biodiversité, par une approche d'ensemble du territoire régional. Pour la première fois une instance de gouvernance régionale en matière de biodiversité est installée avec le comité régional Trame verte et bleue.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) constitue l'outil régional de définition et de mise en œuvre de la TVB : il comportera une cartographie au 1/100 000e des continuités écologiques à enjeu régional, à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et un plan d'action stratégique. Il est piloté par le préfet de région et le président du conseil régional.

Haute vallée de l'Aude.

© N. Lamande

Les orientations politiques retenues en Languedoc Roussillon

Le fonctionnement des écosystèmes régionaux imposait une approche globale du territoire, en raison de l'existence de connexions fortes entre arrière pays et littoral et la prégnance de grandes zones naturelles homogènes sur le piémont et les zones de montagne. Le SRCE en Languedoc-Roussillon est basé sur le mode d'aide à la décision localisant les enjeux et sur le principe de subsidiarité pour une appropriation des enjeux par les acteurs territoriaux. Il aura vocation à reprendre et à mettre en perspective l'ensemble des instruments de gestion de la biodiversité et des continuités écologiques (Natura 2000, espaces protégés...) et de faciliter une transposition des enjeux dans les documents de planification et dans la conception des projets.

Au cours des années 2011 et 2012, six groupes de travail techniques (GTT) ont été constitués : « Trame bleue - Zones humides», «agriculture», «urbanisme», «paysages», «espaces naturels», «forêt». Parallèlement, des rencontres bilatérales avec les acteurs socio-professionnels ont été conduites par l'Etat et le Conseil régional afin de présenter les objectifs du SRCE et d'identifier les enjeux et les questions soulevées par ce schéma. Ces rencontres ont eu pour objet d'identifier les préoccupations d'acteurs stratégiques tels que les élus, les chasseurs, les agriculteurs, les forestiers et les associations naturalistes et d'y apporter des solutions.

Cinq ateliers départementaux de concertation seront organisés avec les acteurs des territoires à partir de janvier 2013. A l'issue de cette phase de concertation, le SRCE fera l'objet d'une enquête publique et d'une évaluation environnementale prévue par les textes.

Les grandes lignes du plan d'action du SRCE en Languedoc-Roussillon

- Mesures d'amélioration de la connaissance des enjeux territoriaux.
- Mesures de gestion des espaces naturels, des cours d'eau et des zones humides :
  - prévues dans les instruments territoriaux en faveur de la biodiversité (documents d'objectifs Natura 2000, espaces protégés),
  - prévues dans le cadre des chantiers classement et restauration écologique des cours d'eau (loi sur l'eau),
  - prévues dans les documents de planification forestières.
- Mesures contractuelles spécifiques pour la restauration des zones dégradées à enjeux écologiques.
- Mesures de créations d'aires protégées.
- Orientations et recommandations, par territoire, pour maintenir ou rétablir la fonctionnalité écologique dans le cadre des documents d'urbanisme et dans le cadre des projets d'aménagement.
- Outil technique d'aide à la décision pour les territoires (localisation des enjeux écologiques à différentes échelles, articulation avec le plan d'action).

Les mares temporaires méditerranéennes

Habitats prioritaires, les mares temporaires méditerranéennes présentent une valeur botanique et écologique remarquable, tant sur le plan des communautés végétales que des espèces.

Gazons méditerranéens amphibies longuement inondés - unité phyto-sociologique :

© H. Michaud

En Languedoc-Roussillon, on dénombre quelques milliers de mares temporaires, incluant les lavognes sur les Causses, qui servent au stockage de l'eau pour abreuver les troupeaux. Inscrites comme habitat prioritaire à l'annexe 1 de la Directive européenne « Habitats » (code 3170) en raison d'enjeux de conservation élevés liés à la rareté et à l'originalité de leurs communautés animales et végétales, les mares temporaires se rencontrent sur l'ensemble de la région méditerranéenne. Ce sont des habitats temporaires peu profonds, le plus souvent de petite taille, dispersés et soumis à des fluctuations hydrologiques avec une alternance de phases d'assèchement. La fluctuation annuelle des conditions de submersion (durée et périodicité) est le trait le plus remarquable de leur écologie. Dans ces milieux peu attractifs, se sont différenciées des espèces animales et végétales remarquables, parfois endémiques.

Ces habitats, en régression, sont menacés de dégradation, voire de destruction, notamment à cause du comblement ou du drainage à des fins agricoles ou urbanistiques, des modifications qualitatives ou quantitatives liées à la gestion des bassins versants, de l'embroussaillement et l'apparition d'espèces végétales invasives suite à l'abandon du pâturage.

Une évaluation de l'état de conservation des mares temporaires par le Muséum National d'Histoire Naturelle est prévue en 2013 en partenariat avec le Conservatoire Botanique National et la Tour du Valat.

Trois grands types de mares en fonction du substrat

- Les mares temporaires saumâtres des zones humides littorales : Camargue et marges littorales du Languedoc ;
- Les mares temporaires des garrigues languedociennes aux eaux assez richement minéralisées, le plus souvent sur substrat calcaire : garrigues du Montpelliérain ou de l'Uzégeois, la Gardiole, causses méridionaux ;
- Les mares temporaires dulçaquicoles : l'étang de Capelle, la Costière nîmoise, les plateaux de Roque-Haute et de Vendres, les mares de Saint-Estève et du plateau de Rodès...

Natura 2000 et le droit

L'accès aux informations environnementales.

La mise à disposition des données environnementales est une des clefs de la participation des citoyens à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'accès à ces informations est régi par un ensemble de lois.

L'accès aux informations naturalistes et leur diffusion sont devenus un enjeu essentiel pour l'information et l'adhésion des citoyens et des élus aux politiques environnementales. Les principales règles, qui régissent la communication des données varient en fonction de leur nature : données publiques, documents administratifs, données environnementales,...

Le droit d'accès aux informations relatives à l'environnement, prévu par les dispositions du code de l'environnement (L.124-1 à L.124-8 et R.124-1 à R.124-5), s'exerce dans les conditions définies par la loi du 17 juillet 1978, qui fixe le cadre juridique relatif à l'accès et à la diffusion, notamment gratuite, des données publiques, sous réserve des dispositions particulières prévues par le chapitre IV du titre II du livre I^{er} de ce code.

La convention d'Aarhus du 25 juin 1998, un accord international ratifié par la Communauté européenne et par la France, dont les principes ont été repris en droit français dans l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ouvre un droit d'accès renforcé à l'information sur l'environnement à travers une définition élargie des notions d'autorité publique et d'information sur l'environnement. L'expression « information sur l'environnement » désigne toute information disponible sous forme écrite, visuelle, orale ou électronique ou sous toute autre forme matérielle, et portant sur l'état d'éléments de l'environnement tels que l'air et l'atmosphère, l'eau, le sol, les terres, le paysage et les sites naturels, la diversité biologique et ses composantes, y compris les organismes génétiquement modifiés, et l'interaction entre ces éléments.

Dans le sillage de la Convention Aarhus, la Communauté européenne a adopté la directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, transposée en droit interne par la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement. La directive du 28 janvier 2003 reprend et précise la définition très large des données environnementales posée par la convention d'Aarhus.

S'appuyant sur le régime général prévu par la loi du 17 juillet 1978, la loi du 26 octobre 2005 pose le principe du droit reconnu à toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques.

« Un régime juridique pour les bases de données naturalistes » : lettre du système d'information sur la nature et les paysages du Languedoc-Roussillon n°3, novembre 2012.
www.cada.fr
www.legifrance.gouv

BRÈVES

AUDE

- Le DOCOB du site des «Hautes Corbières» a été validé le 12 juillet 2012. La Communauté de communes du massif de Mouthoumet a démarré l'animation en août.
- La Communauté de communes de la région Lézignanaise assure l'animation du site des «Corbières occidentales» ainsi que de celui des «Corbières orientales», avec l'appui du Pays Corbières Minervois.
- L'animation du site «Basses Plaines de l'Aude» et l'élaboration du DOCOB du site «Cours inférieur de l'Aude» sont portés par le syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA).
- Le tome 1 du site «Vallée du Lampy» a été validé le 15 juin 2012. Le tome 1 du DOCOB du site des «gorges de la Clamoux» a été validé le 23 novembre 2012.
- Deux contrats fréquentation sur le site de Salses Leucate portés par la commune de Leucate sont à l'instruction et seront réalisés en 2013. La fermeture de la grotte des Auzils est prévue pour 2013.
- Deux nouveaux PAE ont été approuvés en 2012 : celui des Hautes Corbières et de l'étang de Salses Leucate.
- En 2012, 39 MAET Natura 2000 ont été contractualisées pour un montant total de 160 000 € environ (pour deux ans) sur les sites de «Basses Plaines de l'Aude, Vallée de l'Orbieu, Corbières Orientales et étangs du Narbonnais».
- En 2012, 61 chartes Natura 2000 ont été signées sur les sites du «Pays de Sault, vallée de l'Orbieu, Plateau de Leucate, Etang de Salses Leucate, Etang de Lapalme et Massif de La Clape».
- Site «Massif de la Clape», le 12 novembre, la charte Natura 2000 a été signée par 45 contractants (communes, exploitants agricoles, ACCA, fédération de chasse, associations de protection de l'environnement,...) en présence de Madame le Sous Préfet de Narbonne.
- La CDNPS a approuvé le 23 novembre le projet de la liste locale 2 (régime d'autorisation propre à Natura 2000) et l'actualisation de la liste locale 1.
- Une série d'émissions Natura 2000 a été initiée par la DDTM sur la radio locale RCF. Chaque mercredi de fin de mois un site sera présenté, les émissions peuvent être retrouvées sur le site internet de la radio.

GARD

- Gardon de St Jean : copil de validation finale du Docob le 19/12/2012 pour lancement de la phase d'animation du site. Réunion terrain avec les agriculteurs le 22/11 pour présenter PAE.
- **Galeizon :** 20 ans du syndicat début octobre couplé à l'AG des réserves de Biosphère. Journée terrain avec arrêt sur propriété de St Martin de Boubaux (48) où plusieurs contrats Natura 2000 ont été signés : châtaigneraie & réouverture milieux.
- **Pins de Salzmann de Bessèges :** groupement ONF + CRPF désigné pour finaliser le Docob (diagnostic socio-économique + objectifs et fiches actions).
- DOCOB ZPS «Garrigues de Lussan» validé par le COPIL le 7/12/2012.
- DOCOB SIC «Le Vidourle» validé par le COPIL le 11/12/2012.

LOZERE

- Site du Causse Méjean. L'inventaire a été présenté au comité de pilotage du 27 juin 2012. Le copil a validé l'inventaire et demandé la poursuite de l'élaboration du docob uniquement sur le sic initialement transmis (1 272 ha au lieu de 34 000). Les GT dédiés à la réalisation du plan de gestion se réunirons de décembre 2012 à mars 2013.
- Site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente : pour l'élaboration du docob portée par le PNC, le diagnostic territorial est réalisé et sera présenté au copil début 2013.
- Contrats Natura 2000 : 15 contrats ont été instruits et financés en 2011 pour 185 894 €.
- Mesures Agro-environnementales Territorialisées : une douzaine de contrats MAET, signés en 2007, arrivaient à terme en 2012 sur trois sites. 9 agriculteurs ont souhaité renouveler leurs contrats après bilan du contrat précédent.
- Chartes Natura 2000 : 12 adhésions sur 5 sites. Tous les milieux sont concernés avec cependant une prédominance des milieux forestiers (4 adhésions ont été signées par l'ONF).

PYRENEES-ORIENTALES

- Le diagnostic écologique du site mi terrestre mi marin «Embouchure du Tech et Grau de la Massane» réalisé par le BE Gaiadomo sous maitrise Etat a été remis au mois de mai. L'élaboration définitive du docob de ce site devra se faire en 2013.
- L'élaboration par l'ONF du Docob «Pins de Salzmann du Conflent» a progressé au cours de l'été et devrait être soumis à validation en début d'année 2013. L'aboutissement de ces deux dossiers permettra l'achèvement de la couverture par un document d'objectifs de tous les sites natura 2000 départementaux terrestres.
- Des cartographies d'habitats complémentaires ont été initiées en 2012 sur le site «Capcir-Carlit-Campcardos» et le site «Madres-Coronat».
- Les engagements des agriculteurs dans des MAET Natura 2000 se sont poursuivis en 2012 pour une superficie d'environ 1 100 Ha (5 sites - 29 dossiers).
- Cinq contrats Natura 2000 ont également été signés ainsi que quelques chartes.
- Une réunion de l'instance de concertation s'est tenue le 30 octobre pour la présentation du projet de la 2ème liste locale pour l'évaluation des incidences.

HERAULT

- La réunion opérateurs/animateurs des sites Natura 2000 de l'Hérault s'est tenue le 26 octobre 2012 à Portiragnes, dans la ZSC «La grande Maire». Elle a été l'occasion d'aborder des sujets d'actualité comme le pilotage de l'animation, les évaluations des incidences et les contrôles ASP sur les subventions Europe/Etat dans le cadre des contrats agricoles ; et elle s'est clôturée par une visite terrain organisée par l'animateur du site.
- La CDNPS s'est réunie le 23 novembre pour donner un avis sur le projet de seconde liste locale d'évaluation des incidences de l'Hérault: au total, 11 items ont été retenus, dans le domaine de l'eau, de l'agriculture, de la foret et des aménagements de loisir. L'arrêté préfectoral devrait être signé en janvier 2013.

Agenda / Evènements

- La réunion régionale des opérateurs et animateurs Natura 2000 s'est tenue le 25 septembre 2012à Gignac. Le compte rendu ainsi que l'ensemble des présentations sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL (rubrique Natura 2000).
- Le séminaire national Natura 2000 des DDT/DREAL aura lieu le 31 janvier et 1er février 2013 à Paris.

Baromètre Natura 2000 en Languedoc-Roussillon

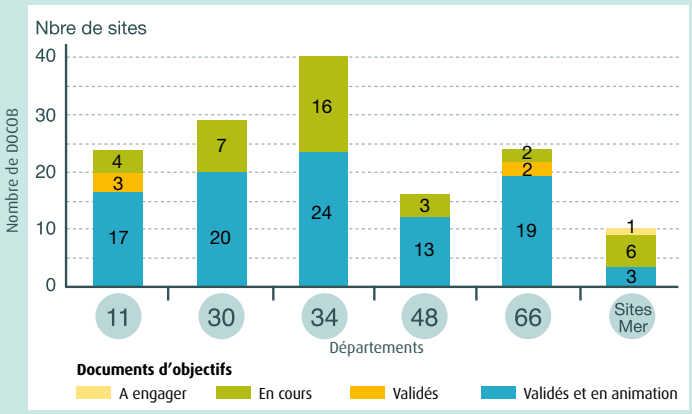

Fiche d'identité

Nombre
- sites terrestres et mixtes* dans la région 143
- sites coordonnées par les préfets des départements 130
- sites marins 10

Superficie
- terrestre en N2000 ..... 923 547 ha
- % de surface régionale incluse dans les sites Natura 2000 ..... 33 %
- marine ..... 113 983 ha

** sites avec partie terrestre et marine*

Contacts

DREAL. Chef de projet Natura 2000	N. Lamande	04 34 46 66 45
DDTM de l'Aude	C. Catelain/C. Chaix/C. Meutelet/ S. Goyheneix	04 68 71 76 76
DDTM du Gard	D. Hareng/S. Mateu/ P. Benoit	04 66 62 63 55
DDTM de l'Hérault	F. Brochiero/L. Vernisse/F. Renard/M.-C. Lyx/M. Krebs	04 34 46 60 50
DDT de Lozère	D. Bugaud/D. Meffray	04 66 49 45 39
DDTM des Pyrénées-Orientales	G. Escoubeyrou	04 68 51 95 35

Adresses des sites internet
www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr
www.natura2000.fr ec.europa.eu/index_fr.htm

L'équipe
Editeur : DREAL Languedoc-Roussillon
Directeur de la publication : Didier Kruger
Coordinatrice DREAL : Nathalie Lamande
Comité de rédaction : représentants de la DREAL et des DDT/DDTM
Réalisation : Delphine Bonnet
Textes : Hélène Petit et chargés de mission DREAL
Impression : Imp'act
Tirage : 2 600 exemplaires
ISSN : 1764-0989
PEFC PEFC/10-31-1244

Prochaine Lettre

« L'application des Plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées dans les sites Natura 2000 »

© Tour du Valat

PRÉFECTURE DE RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction départementale des territoires et de la mer
Direction départementale des territoires